

NOS HONORAIRES T.T.C. T.V.A. 20 %

T.T.C. signifie toutes taxes comprises, s'agissant de la taxe sur la valeur ajoutée.

➤ **LOCATION à usage d'habitation, professionnelle ou commerciale :**

Le tarif ne saurait dépasser le plafond maximum de 16% T.T.C. du loyer annuel ou du loyer triennal. Ces honoraires sont portés à la charge du mandant ou du preneur selon convention au mandat. Nonobstant le tarif indiqué ci-dessus le minimum d'honoraires d'agence est de : 4 000 € H.T. soit 4 800 € T.T.C. pour les locations

➤ **Vente d'immeuble à usage d'habitation, de terrains, d'immeubles et / ou droits à usage commercial :**

Le tarif ne saurait dépasser le plafond maximum de 10% H.T. sur le prix de vente soit 12% T.T.C. Ces honoraires sont portés à la charge du vendeur sauf convention expresse au mandat. Nonobstant le tarif indiqué ci-dessus le minimum d'honoraires d'agence est de : 10 000 € H.T. soit 12 000 € T.T.C. pour toutes ventes